

AG

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VENDREDI TRENTE ET UN MAI

Sous la Présidence de Madame Audrey GARINO, Vice-Présidente  
Le Conseil d'Administration du CCAS  
Dûment convoqué, s'est réuni, en présentiel et en visioconférence.

Mesdames BRAMBILLA, CARREGA, LANTENOIS,  
PASQUINI, SERRA,  
Messieurs AINIE, COCHET, ESCANES, PINTO

**Nombre de membres**

En exercice : 19

(cf. délibération CM 20/0224/EFAG  
du 27/07/2020)

Présents : 10

Votants : 13

Excusés : Madame LELOUIS,  
Madame MAKHLOUFI  
Madame RASTOIN  
Monsieur MAGNAN,  
Monsieur ROSSI

**Procurations :**

Madame SUFFREN (pouvoir donné à M. PINTO)  
Madame TOMASI (pouvoir donné à Mme SERRA)  
Monsieur HEDDADI (pouvoir donné à Mme GARINO)

Secrétaire : Monsieur Anatole PUISEUX, Directeur Général

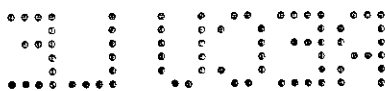
Date de la Convocation : 21 Mai 2024

**OBJET :** Création d'un emploi permanent à temps complet de Responsable de l'Innovation et du développement de l'offre interne relevant des cadres d'emplois d'attaché, d'assistant socio-éducatif ou de conseiller socio-éducatif territorial auprès de la Direction Autonomie et Cadre de Vie (sans modification du tableau des effectifs).

**MADAME LA VICE-PRESIDENTE EXPOSE QUE :**

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marseille (CCAS) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.



Dans le cadre de la réorganisation de la Direction Autonomie et Cadre de Vie, il est envisagé de créer un poste de Responsable de l'Innovation et du développement de l'offre interne au sein de la Cellule d'Appui Transverse, à temps complet, tel que décrit en annexe.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative au sein du cadre d'emplois des attachés territoriaux, ou de la filière médico-sociale, au sein des cadres d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs ou des conseillers territoriaux socio-éducatifs. La rémunération et le déroulement de carrière correspondront aux grades des cadres d'emplois concernés.

Conformément aux dispositions de l'article L. 313-4 du Code Général de la Fonction Publique, le CCAS procédera auprès du Centre Départemental de Gestion aux déclarations de vacance de poste avec offres correspondantes.

En cas de recherche infructueuse de candidatures statutaires, il serait alors indispensable, eu égard aux besoins des services, de procéder au recrutement de personnel contractuel sur la base de l'article L. 332-14, ou le cas échéant des articles L. 332-8 et suivants du Code Général de la Fonction Publique.

Il est précisé que le tableau des effectifs du CCAS de Marseille est déjà conforme aux effectifs cibles visés pour les cadres d'emplois des attachés, des assistants socio-éducatifs et des conseillers socio-éducatifs, et qu'aucune augmentation des effectifs budgétaires de ces cadres d'emplois n'est à prévoir.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de créer un emploi permanent à temps complet d'attaché, d'assistant socio-éducatif ou de conseiller socio-éducatif, pour exercer les fonctions de Responsable de l'Innovation et du développement de l'offre interne au sein de la Direction Autonomie et Cadre de Vie.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION OUI L'EXPOSE QUI PRECEDE :**

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-4 et suivants,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 313-1, L. 313-4, L. 332-8 et suivants, L. 332-14,
- Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- Vu le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicables aux attachés territoriaux,
- Vu le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs,
- Vu le décret n° 2013-492 du 10 juin 2013 portant échelonnement indiciaire applicable aux conseillers territoriaux socio-éducatifs,
- Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,
- Vu le décret n° 2017-904 du 9 mai 2017 portant échelonnement indiciaire applicable aux assistants territoriaux socio-éducatifs,



- Vu la délibération n° 23.100 du 14 décembre 2023 relative à la mise à jour du tableau des effectifs et au réajustement des effectifs au sein des différentes filières représentées parmi les personnels du CCAS de Marseille,

**ARTICLE 1 :** Est défini l'effectif cible des attachés territoriaux, des assistants territoriaux socio-éducatifs et des conseillers territoriaux socio-éducatifs à temps complet, assurant les fonctions de Responsable de l'Innovation et du développement de l'offre interne, dans la limite d'un emploi.

**ARTICLE 3 :** Est autorisé le recrutement d'un attaché territorial, d'un assistant territorial socio-éducatif ou d'un conseiller territorial socio-éducatif à temps complet, conformément à l'article 1 et selon le descriptif de poste annexé.

**ARTICLE 4 :** Les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits du chapitre 012 Charges de personnel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

LA VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MARSEILLE

**Audrey GARINO**

Adjointe au Maire de Marseille  
en charge des affaires sociales,  
de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits

31034  
00011  
0704

**ANNEXE : Descriptif de poste de Responsable de l'innovation et du développement de l'offre interne**

**Affectation :** Direction Autonomie et Cadre de Vie \ Cellule d'Appui Transverse

**Profil :**

- Diplôme d'Etat d'Assistant de service social, de Conseiller en économie sociale et familiale, d'éducateur spécialisé ou Bac +2 ou +3
- Connaissances des politiques sociales et notamment les lois fondatrices du 2 janvier 2002 et d'Adaptation de la Société au Vieillessement du 28 décembre 2015
- Connaissance du public âgé
- Expérience en management
- Force de proposition, aptitude à l'analyse
- Qualités relationnelles
- Qualités rédactionnelles
- Maîtrise de l'outil informatique

**Missions :**

- Participation au développement d'une offre de service intégrée pour les seniors.
- Renforcement des liens internes, avec la Direction de l'Accueil et de l'Accès aux Droits, la direction des solidarités, et les partenaires extérieurs (associatifs) afin que le CCAS puisse être renforcé dans son positionnement de pivot des politiques pour les seniors.
- Participation à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux projets, notamment avec la mise en place du service autonomie à domicile et d'un pôle formation « internalisée ».
- Appui au pilotage du projet de direction et mise en œuvre opérationnelle des orientations arbitrées.
- Recherche de financements, et élaboration des réponses aux appels à projets.

31034  
00011  
07044